

# Avis et communications

## AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### **Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges relatif à l'indication géographique protégée « Coteaux de Coiffy »**

NOR : AGRT1109136V

Le syndicat des viticulteurs pour la défense des indications géographiques protégées « Franche-Comté », « Haute-Marne » et « Coteaux de Coiffy », qui exerce les missions confiées à l'organisme de défense et de gestion par l'article L. 642-22 du code rural et de la pêche maritime, a déposé, en application de l'article L. 641-11 du code rural et de la pêche maritime, auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité une demande de modification du cahier des charges de l'indication géographique protégée « Coteaux de Coiffy ».

En application de l'article R. 641-13 et R. 641-20-1 du code rural et de la pêche maritime et après avis de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres de l'Institut national de l'origine et de la qualité, la demande de modification du cahier des charges de l'indication géographique protégée « Coteaux de Coiffy » est soumise à une procédure nationale d'opposition d'une durée de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

La modification du cahier des charges de l'indication géographique protégée « Coteaux de Coiffy » peut être consultée dans le délai de deux mois prévu ci-dessus :

- sur rendez-vous à l'Institut national de l'origine et de la qualité :
- INAO, 12 rue Henri Rol-Tanguy, TSA30003, 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex ;
- INAO, 6 rue du Champ-de-Foire, BP 80166, 39802 Poligny Cedex 2 ;
- sur le site internet de l'INAO :

<https://www.inao.gouv.fr/fichier/PNOCDIGPCoteauxDeCoiffy.pdf>

- pendant ce délai, toute personne ayant un intérêt légitime peut émettre, par courrier, une opposition motivée à la demande de modification du cahier des charges de l'indication géographique protégée « Coteaux de Coiffy » auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante : INAO, 6, rue du Champ-de-Foire, BP 80166, 39802 Poligny Cedex 2.